

Autoroute A48 : le covoiturage sur la bonne voie

Une voie réservée au covoiturage sera opérationnelle sur l'autoroute A48 en septembre. Un dispositif installé sur le terre-plein central veillera à ce que les véhicules respectent les règles de circulation.



© Pryntec

Dès septembre, le concessionnaire AREA va ouvrir une voie réservée au covoiturage sur l'autoroute A48. Celle-ci se situera à l'entrée de Grenoble, dans le sens Lyon vers Grenoble. Plus précisément, après la barrière de péage de Voreppe jusqu'à la bifurcation A48/RN481. Cette voie de covoiturage sera localisée sur la voie de gauche et s'étendra sur 8 km (voir la brève).

Seuls les véhicules avec deux occupants ou plus, les taxis (y compris vides) et les véhicules Crit'Air 0 pourront l'emprunter. En fonction du trafic (voir la brève), un losange blanc sur fond noir s'affichera dans le panneau de signalisation installé au-dessus de la voie de covoiturage. Ce code indiquera aux automobilistes que la voie est active. Avec une vitesse alors limitée à 50 km/h sur l'ensemble des voies.

Une vérification par intelligence artificielle

Pour garantir la fluidité du trafic, un système de comptage automatique du nombre d'occupants dans les véhicules vérifiera que les véhicules présents sont bien autorisés à circuler dans la voie. Ce dispositif, installé sur le terre-plein central, est expérimenté depuis juin sur l'autoroute A48 dans diverses conditions (diurnes et climatiques). Développé par la société Pryntec, il s'équipe d'un logiciel d'analyse des personnes à bord des véhicules. Ce dernier est auto-apprenant grâce à une technologie de deep-learning.



www.flotauto.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

En cas de non-respect de la voie, un message pédagogique comportant le numéro d'immatriculation du véhicule non autorisé incitera l'automobiliste à changer de voie. Il s'affichera dans le panneau lumineux situé au-dessus de la voie.